

Questionnaire N.A.O. 2019/2020

Négociation annuelle obligatoire -

1. Vous êtes ?

Une seule réponse possible.

- Une femme
 Un homme

2. Votre tranche d'âge ?

Une seule réponse possible.

- Moins de 25 ans
 De 26 à 35 ans
 De 36 à 45 ans
 De 46 à 55 ans
 Plus de 55 ans

3. Votre ancienneté ?

Une seule réponse possible.

- Moins de 1 an
 De 1 à 3 ans
 De 3 à 6 ans
 De 6 à 10 ans
 Plus de 10 ans

4. Poste occupé ?

Une seule réponse possible.

- Assistant(e)
 Commercial(e)
 Conseiller(e)
 Directeur/trice
 Gestionnaire
 Responsable
 R.O.F.
 Autre : _____

5. Salaire brut

Une seule réponse possible.

- Moins de 1 800 €
- De 1 800 € à 2 000 €
- De 2 000 € à 2 200 €
- De 2 200 € à 2 400 €
- De 2 400 € à 2 600 €
- De 2 600 € à 2 800 €
- De 2 800 € à 3 000 €
- Plus de 3000 €

6. Avez-vous reçu cette année :

Plusieurs réponses possibles.

- Une prime ?
- Une augmentation ?
- Rien

7. La classification actuelle de votre emploi ?

Une seule réponse possible.

- C1 - Technicien(ne) qualifié(e) / 1er degré
- C2 - Technicien(ne) qualifié(e) / 1er degré
- D1 - Technicien(ne) qualifié(e) / 2ème degré
- D2 - Technicien(ne) qualifié(e) / 2ème degré
- E1 - Technicien(ne) hautement qualifié(e)
- E2 - Technicien(ne) hautement qualifié(e)
- Cadre F
- Cadre G
- Cadre H
- Cadre I

8. Depuis quand êtes-vous à cet échelon ?

Une seule réponse possible.

- Moins de 1 an
- De 1 à 3 ans
- De 3 à 6 ans
- De 6 à 10 ans
- Plus de 10 ans

9. Votre qualification actuelle ? (niveau de diplôme et expérience)

Plusieurs réponses possibles.

- Niveau Bac
- Niveau Bac + 2
- Niveau Bac + 3
- Niveau Bac + 4
- Niveau Bac + 5
- Autre : _____

10. Depuis quand avez-vous cette qualification ?

Une seule réponse possible.

- Moins de 1 an
- De 1 à 3 ans
- De 3 à 6 ans
- De 6 à 10 ans
- Plus de 10 ans

11. Assemblée générale n°1 du 15/11/2019 : je participe

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

12. Assemblée générale n°2 du 10/01/2019 : je participe

Une seule réponse possible.

- Oui
- Non

Parmi les sujets listés ci-dessous, blocs 1 et 2 inclus, veuillez indiquer 4 de vos priorités

Bloc 1 : " Rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajoutée "

Article L2242-15 (source Legifrance.gouv.fr)

13. Plusieurs réponses possibles.

- Salaires réels pratiqués
- Organisation du temps de travail [temps de repos (RTT, CP), temps partiel, réduction du temps de travail, durée effective du travail]
- Partage du bénéfice net = l'intéressement, la participation et l'épargne salariale, plan épargne retraite collectif
- Suppression des écarts de rémunération et des différences de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes.

Bloc 2 : " Egalité professionnelle et qualité de vie au travail "

Article L2242-17 (source [Legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr))

14. *Plusieurs réponses possibles.*

- Articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle
- Embauche, conditions d'accès à l'emploi
- Formation professionnelle
- Promotion professionnelle
- Qualification
- Classification
- Conditions de travail
- Lutter contre toute discrimination en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle
- Insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
- Régime de prévoyance
- Régime de remboursements complémentaires de frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident
- Exercice du droit d'expression directe et collective des salariés notamment au moyen des outils numériques disponibles dans l'entreprise
- Droit à la déconnexion, régulation de l'utilisation des outils numériques

15. **Commentaires**

Fourni par

 Google Forms